

OUVERTURE DE LA REUNION

1.1 La treizième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart, en Tasmanie (Australie), du 26 octobre au 4 novembre 1994, sous la présidence de Dietrich Hammer (Communauté économique européenne ou CEE).

1.2 Tous les membres de la Commission étaient représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Communauté économique européenne, République de Corée, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération russe et Suède.

1.3 La Bulgarie, le Canada, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas, le Pérou, l'Ukraine et l'Uruguay ont été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. Le Canada, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas et l'Ukraine y étaient présents à ce titre.

1.4 Dans son discours de bienvenue aux Membres et aux observateurs assistant à la réunion, le président a félicité les observateurs d'avoir contribué aux réunions et diffusé des informations sur la CCAMLR au sein de leurs Etats et organismes.

1.5 L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), la Commission internationale baleinière (CIB), le Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR), le Comité scientifique sur la recherche océanique (SCOR) et la Coalition de l'Antarctique et de l'océan Austral (ASOC) étaient invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. L'ASOC, la COI, l'UICN, la CIB et le SCAR y étaient représentés.

1.6 La liste des participants figure à l'annexe 1 et celle des documents présentés à la réunion, à l'annexe 2.

1.7 L'ordre du jour provisoire de la réunion (CCAMLR-XIII/1) a été adopté sans amendement (annexe 3).

1.8 Le président a fait savoir qu'à moins qu'à la suite de la discussion d'autres questions de l'ordre du jour il ne soit décidé, lors de la réunion, d'apporter des changements aux bases sur lesquelles repose le statut des observateurs, celles-ci devraient rester, pour la réunion de 1994, les mêmes qu'à la réunion de 1993.

1.9 Le président a rendu compte des activités réalisées pendant la période d'intersession. Il a informé la réunion que les groupes de travail du Comité scientifique s'étaient rencontrés cette année : au Cap, en Afrique du Sud (Atelier sur l'évaluation des facteurs de flux du krill, groupe de travail sur le krill ou WG-Krill, groupe de travail chargé du programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR ou WG-CEMP et une réunion conjointe de ces derniers groupes) et à Hobart (groupe de travail chargé de l'évaluation des stocks de poissons ou WG-FSA et groupe de travail chargé de la mortalité accidentelle induite par la pêche à la palangre ou WG-IMALF). Il a également fait part de la représentation de la CCAMLR à la 46^{ème} réunion de la Commission internationale baleinière, à la Consultation technique de l'OAA sur le code de conduite de la pêche menée avec un souci de responsabilité, à la XIII^{ème} réunion du SCAR et à la troisième conférence internationale sur "les débris marins : A la recherche de solutions mondiales". Les rapports de ces réunions sont examinés dans les sections correspondantes du présent rapport.

1.10 Le délégué de l'Afrique du Sud a rappelé à la Commission le nouveau statut politique de l'Afrique du Sud, à la suite des premières élections démocratiques qui se sont déroulées en avril cette année. Il a attiré l'attention des Etats membres sur le nouveau drapeau de l'Afrique du Sud qui symbolise ce nouveau statut politique.

1.11 L'Ambassadeur E.J. Perkins, Ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'Australie, a pris la parole pour affirmer que les travaux de la CCAMLR jouissaient du soutien de son pays. Il a félicité la CCAMLR d'avoir pris l'engagement de suivre, dès le début, une approche préventive, tenant compte de l'écosystème, dans ses activités de gestion des ressources marines vivantes de l'Antarctique, et l'a encouragée à conserver cette même approche à l'avenir (CCAMLR-XIII/BG/31).